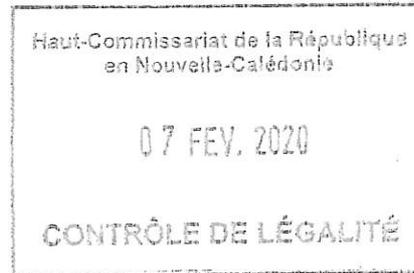




N° 2020/02
du 06 février 2020



DELIBERATION

prenant acte de la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L.212-1-III,
- Considérant le rapport joint à la présente délibération,
- La commission des finances et des services publics consultée en sa séance du 30 janvier 2020,

PREND ACTE

07 FEV. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} :

Il est pris acte de la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs pour l'exercice 2020.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU
Willy GATUHAU

[Handwritten signatures of council members]

Ampliations :

- Registre 1
- SAS 1
- SG 1
- SGA 1
- T.P.S 1
- Service du personnel 1
- Service des Finances 1
- Archives 1
- Affichage 2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
07 FEV. 2020
• de la transmission effectuée le
• de la notification effectuée le
• de la publication effectuée le
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général
Philippe MONTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 07 FEV. 2020